



COMPTE RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 19 NOVEMBRE 2010

N°LOING LUNAIN-03-2010

FÉDÉRATION DE PÊCHE DE SEINE ET MARNE

LIEU : MAIRIE D'EPSY

RÉDIGÉ LE : 26 NOVEMBRE 2010

RÉDIGÉ PAR : Mademoiselle PINON Marie Pierre ; Mademoiselle DESHAYES Adeline

PERSONNES PRÉSENTES :

- Monsieur Philippe RONSSIN, Sous préfet de Fontainebleau
- Mademoiselle Nathalie DURIEUX, Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne
- Madame Evelyne PILLON, Adjointe au maire de Nonville
- Monsieur Thierry GERARD, Fédération Départementale de la Propriété Privée Rurale
- Monsieur Patrick BESNARD, Eau de Paris
- Monsieur Elvis DENIEUL, Agence de l'Eau Seine Normandie
- Monsieur Jean ALLARDI, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- Mademoiselle Marion LAPRUN, Chargée de mission Association des Naturalistes de la Vallée du Loing
- Monsieur Pascal CHEF, Fédération Française de Canoë Kayak
- Monsieur Jean Luc DESCHAMPS, Adjoint au maire de Bagneaux sur Loing
- Monsieur Marc NICOT, Voie Navigable de France, subdivision de Montargis
- Monsieur Bernard EVRARD, Voie Navigable de France, subdivision de Montargis
- Monsieur Patrick BOUSSER, Maire de Vaux sur Lunain
- Monsieur Olivier PATRIMONIO, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île de France
- Monsieur Léopold SARTEAU, Président de la Fédération de pêche de Seine et Marne
- Monsieur Lionel BOUILLETTE, Conseiller municipal mairie de Bourron Marlotte
- Monsieur Daniel LEROY, Adjoint au maire de Bourron Marlotte
- Monsieur Jean Claude PINGUET ROUSSEAU, Président de l'association pour l'Aménagement Harmonieux des Vallées de l'Orvanne et du Lunain
- Madame Claude HURTAULT, Maire de Lorrez le Boccage Préaux
- Mademoiselle Caroline HEBRARD, Union Nationale des Industries des Carrières et des matériaux de construction
- Monsieur Michel COTTON, Vice Président de la Fédération de pêche de Seine et Marne, Représentant du syndicat du Betz
- Monsieur Claude FRAUD, Adjoint au maire de Nanteau sur Lunain

Fédération de pêche de Seine et Marne
Opérateur du site Natura 2000
Mademoiselle PINON Marie-Pierre
13 rue des Fossés
77000 MELUN
☎ 01 64 39 03 08 / 06 80 06 79 14
☎ 01 64 10 34 85
✉ fed.peche77@wanadoo.fr



- Monsieur Christophe MOUETTE, Union Nationale des Industries des Carrières et des matériaux de construction
- Monsieur Roger BOUCHAIB, Adjoint au maire de Château Landon
- Monsieur Gérard PATTYN, Maire de Treuzy Levelay
- Mademoiselle DESHAYES Adeline, Chargée de mission Natura 2000, Fédération de pêche de Seine et Marne
- Mademoiselle PINON Marie Pierre, Chef de projets du pôle environnement, fédération de pêche de Seine et Marne

PERSONNES EXCUSÉES

- Monsieur Jean Jacques HYEST, Sénateur
- Monsieur Claude POINSOT, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île de France
- La Chambre d'Agriculture de Seine et Marne

OBJECTIFS DE LA RÉUNION

- Présentation succincte de la méthodologie de prospection et de description des habitats et point d'information sur le planning des prospections réalisées et à venir ;
- Présentation des premiers résultats issus des diagnostics écologiques (habitats piscicoles, habitats terrestres et aquatiques) ;
- Rappel du calendrier général (diagnostic socio économique, définition des objectifs de conservation et des mesures de gestion, charte Natura 2000) ;
- Questions diverses.

1. RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION

PRÉSENTATION DES HABITATS ET ESPÈCES DÉSIGNÉS SUR LE SITE

Le site « Rivières du Loing et du Lunain » s'étend sur 23 communes, 2 rivières et des zones humides. Il a une superficie de 382 ha et compte 58 km de rivières (Loing et Lunain sans compter les bras secondaires, affluents et canaux). La désignation du site repose sur la présence des habitats et espèces suivantes :

- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion*, à savoir des rivières plus ou moins courantes hébergeant une grande diversité de végétation aquatique, notamment des renoncules. Les menaces existantes sur ces habitats sont nombreuses, les plus impactantes sont les pollutions organiques ou chimiques (eutrophisation, produits phytosanitaires, métaux lourds) et toute modification du lit de la rivière et des vitesses d'écoulement (curage, recalibrage, barrages,...) ;
- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin, à savoir des zones humides avec une végétation constituée de grandes herbes situées à proximité d'une rivière ou en lisière de boisements humides. Les menaces existantes sur ces habitats sont nombreuses, les plus impactantes sont les pollutions organiques ou chimiques (eutrophisation, produits phytosanitaires, métaux lourds), les remblais, le passage d'engins de forte portance ;
- Le Chabot est un poisson vivant dans les eaux courantes à fonds caillouteux, peu profondes, et oxygénées. Carnassier, il chasse à l'affût ses proies. Il se reproduit de février à juin et dépose ses oeufs dans un « nid » ou sous les cailloux. Les menaces pesant sur cette espèce sont nombreuses, les plus impactantes sont les modifications du lit de la rivière (curage, recalibrage, rectification, barrages,...) et les altérations de la qualité de l'eau ;
- La Loche de rivière est aussi un poisson des eaux courantes à fond de sables et de vases, peu profondes et oxygénées. Elle se reproduit de fin avril à juin. Elle vit principalement la nuit. Les menaces pesant sur cette espèce sont nombreuses, les plus impactantes sont les modifications du lit de la rivière (curage, recalibrage, rectification, barrages,...) et les altérations de la qualité de l'eau ;



- La Lamproie de planer a un cycle biologique particulier. Elle passe les 5 à 6 premières années de sa vie sous forme de larve dans des zones de vases et de limons où elle se nourrit de plancton. La métamorphose débute en septembre pour finir au printemps suivant. Elle meurt après sa reproduction. Les menaces pesant sur cette espèce sont nombreuses, les plus impactantes sont les modifications du lit de la rivière (curage, recalibrage, rectification, barrages,...) et les altérations de la qualité de l'eau ;
- La Bouvière est un poisson dont le cycle de reproduction est lui aussi atypique. Elle vit dans les eaux calmes à fonds limoneux, sableux et dans les herbiers. La reproduction a lieu d'avril à août. Les adultes déposent leurs œufs dans des moules d'eau douce. Cette espèce vit en symbiose avec une moule d'eau douce, appartenant au genre *Unio* ou *Anadonta*. Les bouvières sont grégaires (et se déplacent en banc). C'est une espèce phytophage et détritivore. Les menaces pesant sur cette espèce sont nombreuses, les plus impactantes sont les modifications du lit de la rivière (curage, recalibrage, rectification, barrages,...) et les altérations de la qualité de l'eau ainsi que la disparition des moules d'eau douce ;
- La Grande alose est un poisson migrateur. Il se reproduit en rivière et réalise sa croissance en mer. La Grande alose remonte en rivière entre février et juin. La reproduction a lieu de mai à la mi août. Elle se reproduit dans les eaux courantes sur un substrat grossier. La reproduction a lieu en banc, de nuit, générant ainsi des fortes turbulences de l'eau, observables en surface (« bulls » terme anglais). La Grande alose meurt après sa reproduction. Les menaces pesant sur cette espèce sont nombreuses, les plus impactantes sont la rupture de la continuité écologique (succession de barrages), les modifications du lit de la rivière (curage, recalibrage, rectification, barrages,...) et les altérations de la qualité de l'eau.

PROTOCOLES DE TERRAIN

La cartographie des habitats d'espèces a été réalisée en utilisant les éléments de caractérisation des habitats aquatiques développés par l'INRA et repris par le CEMAGREF. Les éléments relevés sur le terrain permettent de qualifier l'état de conservation des habitats de chaque espèce du site. Sur le terrain, les relevés étaient géo référencés sur un GPS et les informations complémentaires étaient notées sur les cartes cadastrales, les cartes IGN et les ortho photos. La connaissance des populations des espèces de la Directive «Habitat Faune Flore » ne peut se faire qu'au moyen de pêches électriques. 11 pêches électriques ont été réalisées en 2010 sur le Lunain, dont 5 étaient des sondages (1 seul passage avec isolement du site) et 6 des inventaires (2 passages avec isolement du site). La cartographie des habitats d'espèces est représentée sous la forme de tronçons de rivières «homogènes » pour les différents paramètres relevés (faciès principaux et accessoires, granulométrie principale et accessoire, végétation aquatique, profondeur, colmatage, berges, habitats).

L'ensemble des habitats naturels présents sur le site a été identifié et cartographié selon le guide méthodologique du Muséum National d'Histoires Naturelles (MNHN) « *Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000* ». L'identification de chaque habitat se fait au moyen de relevés phytosociologiques comprenant une liste d'espèces floristiques avec leur abondance spécifique par strate au sein du quadrat (surface du relevé homogène sur le plan floristique). D'autres paramètres stationnels (géomorphologie, éclaircissement, substrat..) ainsi que les facteurs de perturbations sont relevés afin de mieux apprécier l'habitat et d'évaluer son état de conservation. Au total 113 relevés ont été réalisés sur l'ensemble du site (surface terrestre et aquatique) et ils ont été géo référencés sur GPS. Les types de communautés végétales ont été caractérisés jusqu'au niveau de l'alliance phytosociologique. Il est ensuite établi les correspondances entre nomenclatures typologiques de référence (Prodrome des végétations, Corine biotope, Cahier d'Habitats...).

PROTOCOLES DE DIAGNOSTICS ÉCOLOGIQUES

L'état de conservation des habitats d'espèces peut être réalisé en utilisant deux méthodes. Une comparaison fine doit être réalisée avant de valider les résultats et le choix de la méthode retenue. La première est basée sur la sélection des tronçons sur les critères milieux, compatibles avec les exigences écologiques des espèces. La requête porte sur les faciès principaux, les faciès accessoires, la granulométrie principale et la granulométrie accessoire. La deuxième s'appuie sur la sélection des tronçons dont l'habitabilité du lit et des berges est très bonne à bonne et en sélectionnant les faciès principaux et accessoires compatibles avec les exigences écologiques de chaque espèce (évaluer lors des prospections en une note allant de 1 (très bon) à 4 (pas d'habitat)).

L'état de conservation des espèces ne peut être fait qu'à partir de la connaissance directe des populations en place. Elle est réalisée par la mise en place de pêches électriques. Le choix des stations repose sur leur représentativité de la rivière (de l'amont vers l'aval), mais aussi sur les exigences écologiques des espèces. Les données historiques sont réduites, or ces informations permettraient de mieux évaluer l'évolution des populations en place. Par ailleurs, la Directive «Habitat Faune Flore » demande de comparer la densité de population des espèces désignées avec des densités régionales de références.



Ces données ne sont pas disponibles actuellement. L'état de conservation sera donc estimé en fonction des données disponibles et des connaissances actuelles dans le département de Seine et Marne.

La cartographie de terrain constitue l'état initial de référence du site. L'état de conservation des habitats est qualifié par comparaison avec un état optimal, défini dans la littérature phytosociologique et des documents de référence disponibles sur la région. Au préalable une bonne connaissance des exigences et des caractères écologiques des habitats d'intérêt communautaire désignés sur le site doit être faite pour mieux évaluer l'état de conservation. Cependant les données historiques sur le site sont peu nombreuses et peu détaillées. L'évaluation de l'état de conservation résulte de l'analyse et du croisement de différents critères. Les premiers critères relevés sur le terrain par habitat sont la typicité des cortèges floristiques (présence/ absence d'espèces indicatrices, composition..) et l'intégrité de structure (recouvrement de chaque strate, intérêt pour la faune...). L'intérêt patrimonial de l'habitat (représentativité sur le site, présence/absence d'espèce remarquable) ainsi que l'impact des facteurs de perturbations sont également pris en compte dans cette analyse. Concernant les habitats aquatiques, ces informations seront également croisées aux données de qualité des eaux sur ces deux rivières.

Un avis technique et un acte d'engagement concernant l'échange de données floristiques ont été demandés au CBNBP-MNHN (contact : L.AZUELOS).

CAMPAGNE 2010

La cartographie des habitats d'espèces a été réalisée en juin et juillet. Le Lunain a été parcouru à pieds sur l'ensemble de son linéaire (inclus dans le périmètre Natura 2000 mais aussi en dehors) en juin, sur 10 journées à 2 personnes. Le Loing a été parcouru en canoë kayak sur l'ensemble de son linéaire en juillet sur 4 journées à 2 personnes. Les 11 pêches électriques ont été réalisées en septembre 2010 sur 6 journées à 12 personnes.

La cartographie des habitats naturels s'est déroulée sur 4 mois à partir de début mai. Les habitats terrestres ont été parcourus par une personne de mai à août. La cartographie des habitats aquatiques a été réalisée en même temps que la cartographie des habitats d'espèces piscicoles. Deux journées d'inventaires ont été réalisées avec le Conservatoire Botanique National Parisien (CBNBP) et la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN). 4% environ du site n'a pas pu être prospecté cette année pour différentes raisons (inaccessibilité, fauche, pâture..) et fera l'objet de prospections en 2011.

PREMIERS RÉSULTATS

L'état de conservation de l'habitat Chabot sur le Lunain est moyen à mauvais. Les résultats bruts des pêches électriques confirment cette situation. Le Chabot est présent sur l'ensemble du site, mais en faible densité, voir très faible sur certains tronçons.

L'état de conservation de l'habitat Lamproie de planer est mauvais. Les résultats bruts des pêches électriques confirment cette situation. Sur les 11 stations prospectées, cette espèce n'a été trouvée que dans 4 d'entre elles. Dans la partie aval du Lunain, les stations présentent 1 à 4 individus. Sur ces stations, les populations sont en total déséquilibre. La station située à Paley présente une population « en équilibre » puisque l'ensemble des classes de taille ont été trouvées. Bien que la densité soit faible, une courbe des populations équilibrée constitue un bon signe de conservation.

L'état de conservation de l'habitat Loche de rivière semble moyen à bon. Les résultats bruts des pêches électriques ne sont pas concordant avec cette première analyse. Les données historiques ne mettent pas en évidence la présence de cette espèce sur le site (données ONEMA 2003 à 2009) et une seule Loche de rivière a été prise lors des pêches électriques sur la station située en aval de la rivière à 100 m de la confluence du Lunain avec le Loing. Il est important de continuer la recherche des données bibliographiques sur cette espèce sur le Loing et le Lunain, ainsi que sur sa biologie.

L'état de conservation de l'habitat Bouvière semble bon à moyen. Les résultats bruts des pêches électriques ne sont pas concordant avec cette première analyse. Les données historiques ne mettent pas en évidence la présence de cette espèce sur le site (données ONEMA 2003 à 2009) et deux Bouvières ont été prises lors des pêches électriques sur la station située en aval de la rivière à 100 m de la confluence du Lunain avec le Loing. Il est important de continuer la recherche des données bibliographiques sur cette espèce sur le Loing et le Lunain, ainsi que sur sa biologie.

L'état de conservation de l'habitat Grande alose a été réalisé. Les secteurs favorables à la reproduction se situent uniquement sur le Loing et ne représentent que 1% de la surface du site « Rivières Loing et Lunain ». Les données bibliographiques sur cette espèce indiquent qu'elle se reproduit sur des portions de rivière à fort courant avec un substrat grossier (blocs, pierres, cailloux). Le Lunain ne constitue pas naturellement un habitat pour cette espèce. Le Loing peut ponctuellement présenter cet habitat. La Grande Alose peut présenter des phénomènes de « reproduction forcée » si elle ne trouve pas un habitat favorable à sa reproduction. Par ailleurs, le Loing se situe très en amont de l'estuaire, réduisant la limite de sa répartition naturelle dans les rivières de Seine et Marne. Il est à noter qu'une Grande alose a été capturée par un pêcheur à la ligne en 2003 à Chartrettes.



Deux habitats non désignés dans le FSD ont été identifiés : Les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (code Cahiers d'Habitats : 91E*0) et les pelouses maigres de fauches de basse altitude (6510). Au vu des premiers résultats, l'état de conservation de l'habitat mégaphorbiaie hygrophile (6410) semble être mauvais et celui des rivières à renoncules et callitriches (3260) semble être moyen. Toutefois cette première interprétation doit être confirmée par la recherche d'autres données bibliographiques et historiques sur le site puis par comparaison avec les données du CBNBP en cours de compilation.

Les facteurs de perturbations sont nombreux :

- Moulins et seuils, la cartographie réalisée sur le site mais en évidence la présence de plus de 73 seuils «fait maison » sur le Lunain, les hauteurs de chute sont réduites mais constituent des obstacles infranchissables pour les espèces de la Directive « Habitats Faune Flore » ;
- Les eaux usées, peu ou pas traitées ;
- Les travaux hydrauliques anciens, sur le Lunain principalement ;
- Piétinement bovin et caprin en berge et dans la rivière sur le Lunain ;
- Le non respect du 10^{ème} du module par le SNS sur le Loing à Montcourt Fromonville (Moulin Rouge) ;
- La présence de cabanisation et d'aménagement des berges du Loing (palplanches, gabion, bois) sur des parcelles privées en dehors du Loing canalisé ;
- Le curage des sources du Loing au niveau de Lorrez Bocage Préaux cet été ;
- Impact FAMIPARC, le dossier devrait être prochainement réouvert.

2. RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

Mon sieur ALLARDI précise : « La Grande Alose est un poisson migrateur. Les aménagements de la Seine pour la navigation ainsi que les barrages ont eu un impact sur les secteurs de reproduction. Il est difficile aujourd'hui de trouver des zones courantes où les fonds de graviers et galets, non colmatés, secteurs favorables à la reproduction de la Grande Alose. En aval de la confluence de l'Oise avec la Seine, la Grande alose est présente. Contrairement aux salmonidés, la Grande alose ne franchit pas les obstacles en effectuant des sauts (comme la Truite fario ou le Saumon). Elle ne peut franchir les obstacles que par la nage, ce qui nécessite la conception d'ouvrages adaptés à cette espèce. La rivière artificielle étant la solution la plus efficace et la mieux intégrée dans le paysage. Il semble encore utopique pour le moment de penser « au retour » de la Grande alose dans le Loing. ». Des recherches bibliographiques vont être réalisées afin de valider ou non la présence historique et potentielle de cette espèce sur le site. Ce travail est un préalable au maintien ou non de cette espèce sur le formulaire standard de données pour ce site.

La Bouvière pond dans des bivalves. Les œufs et les larves de Bouvières vivent dans le bivalve. Il doit aussi être rappelé que les bivalves ont eux aussi besoin des poissons pour réaliser leur cycle biologique. En effet, les œufs issus de la reproduction des moules d'eau douce sont fixés sur les branchies des poissons, bénéficiant ainsi du flux d'eau passant dans les branchies pour se nourrir. Puis les larves de bivalves tombent des branchies des poissons. Elles se déplacent très peu. Des recherches bibliographiques vont être réalisées, afin d'estimer si la Bouvière peut naturellement être présente dans le Lunain. Sa présence dans le Loing ne fait pas de doutes, puisqu'elle est présente dans certaines pêches électriques réalisées par l'ONEMA.

Le canal du Loing ne fait pas partie du site mais les échanges (piscicoles, hydrauliques) entre le canal du Loing et le Loing existent.

Peut-on expliquer l'absence de la Bouvière et de la Loche de rivière par la présence d'ouvrages infranchissables (canal du Loing à Episy, le Lunain passe en siphon sous cet ouvrage) ? Il est difficile de le savoir. L'implantation des ouvrages est postérieure à celui des espèces. Il y a deux hypothèses, soit les espèces n'ont jamais été présentes, soient elles l'étaient et suite à de nombreuses pollutions, elles ont disparues de la rivière et la présence des ouvrages n'a pas permis la recolonisation du milieu par ces mêmes espèces. Des recherches bibliographiques vont être réalisées, afin d'estimer si la Loche de rivière est présente dans le Lunain. Sa présence dans le Loing ne fait pas de doutes, puisqu'elle est présente dans certaines pêches électriques réalisées par l'ONEMA.

Les travaux de déplacement du lit du Lunain, à Nonville, en aval du site de Fami Parc, date des années 90 à 95.

Les élus et associations de pêches demandent à être prévenus des pêches électriques de 2011.



Le ragondin est présent notamment sur le Lunain. Les mesures liées au DOCOB ne permettent pas la gestion à l'échelle d'un bassin versant. Les contrats sont liés aux parcelles. La gestion du ragondin ne peut se faire qu'avec une structure ayant compétence sur l'ensemble du bassin et avec des piégeurs agréés. Toutes actions d'empoisonnement est proscrite par la loi pour des raisons environnementales et sanitaires.

Dans le cadre de la mission de la Fédération de pêche de Seine et Marne, il n'est pas prévu de mener des actions de prospections naturalistes complémentaires autres que celles confiées à la Fédération de pêche de Seine et Marne. En revanche, lors de nos prospections, toute information naturaliste est relevée dans la mesure des compétences disponibles. Un large travail de recherche de données bibliographiques récentes est en cours de réalisation afin d'enrichir les informations naturalistes sur le site et à proximité. Il est demandé de rédiger un paragraphe dans le DOCOB décrivant les espèces à enjeux patrimoniales ou les espèces et habitats de la Directive « Habitats Faune Flore » situés à proximité du site. En cas de présence avérée d'Odonates ou autres espèces de la Directive « Habitat Faune Flore », elles pourront être intégrées au DOCOB voir au FSD. Cependant, dans le cas de Chiroptères, les données ne pourront être intégrées au DOCOB que si cela concerne les lieux de vie. Si le site constitue uniquement un habitat de chasse, ils ne pourront pas être ajoutés.

Le Loing et le Lunain sont touchés par la présence d'espèces dites « indésirables » ou « invasives » qui n'ont pas toutes encore un statut de nuisible au sens du code de l'environnement : la Grenouille taureau, l'Écrevisse américaine, la Bernache du Canada, l'Écrevisse signal, le Ragondin, la Tortue de Floride. Concernant le Grand cormoran, il s'agit d'une espèce protégée à l'échelle européenne (Convention de Bonn et Berne), dont la gestion de la population, ayant une nuisance sur des activités économiques, passe par un arrêté préfectoral autorisant des tirs. Mais il ne s'agit pas d'une espèce invasive. Cette espèce n'a pas été introduite contrairement aux autres. Il est demandé qu'un chapitre du DOCOB soit consacré à ces espèces et aux nuisances qu'elles induisent (Écrevisse, Ragondin, Tortue de Floride, Grenouille taureau). Concernant la Bernache du Canada, un plan de régulation est mis en place depuis cette année.

Ponctuellement, l'assainissement (non conforme, insuffisant) entraîne une altération de la qualité de l'eau et des habitats. Les contrats Natura 2000 ou les MAET (Mesures agri environnementales territorialisées) ne permettent pas de gérer ces facteurs de perturbations. En revanche, d'autres politiques de gestion de la qualité de l'eau peuvent être mobilisables. L'Agence de l'eau n'a pas de taux préférentiels de financement de ces aménagements, en revanche, les priorités d'aménagement peuvent porter sur les assainissements dans les communes de sites Natura 2000.

Il est demandé que dans le diagnostic socio économique, les loisirs (pêche, canoë kayak) soient traités. En effet, il y a des conflits d'usages sur le site et ponctuellement des surféquentations. Il est important de faire le point sur ces activités. Des actions de sensibilisations peuvent être envisagées vers ces usagers.

Il est demandé dans quelle mesure Natura 2000 peut impacter les activités économiques. Concernant la qualité de l'eau et les activités économiques, le code de l'environnement fixe des règles précises, qui doivent être respectées. Natura 2000 ne s'oppose pas aux nouvelles activités économiques. Ces dernières doivent prouver leur innocuité vis à vis des milieux. Les nouvelles activités économiques devront évaluer leur incidence sur les espèces ayant conduit à la désignation des sites. Les activités visées par l'évaluation de ces incidences seront listées dans des listes nationales ou départementales qui paraîtront sur 2010-2011. S'il existe des impacts sur le site, les nouvelles activités doivent mettre en place des solutions techniques pour ne plus impacter les milieux lors de l'implantation mais aussi lors de l'exploitation des installations.

La vallée du Lunain présente encore une activité d'élevage de bovins mais aussi de caprins. Certaines pratiques comme l'abreuvement des bêtes directement dans la rivière et l'absence de clôtures en berges entraînent une dégradation généralisée des berges et un colmatage du milieu par les déjections ou l'érosion. Les MAET et les contrats Natura 2000 ne permettent pas de répondre à ces problèmes en revanche des contrats autres financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie peuvent être engagés.

Une étude globale sur le Lunain va être lancée en 2011, elle sera portée par les syndicats de rivières.

Une campagne de terrain est prévue en 2011. Elle concernera des prospections complémentaires et nouvelles sur les habitats, elles débuteront en avril. Des pêches électriques et des pêches aux filets seront réalisées en juin 2011 sur le Loing.

Il est proposé de réaliser 11 panneaux pour l'exposition. Le marché fixe en théorie 6 panneaux, mais cela semble trop juste pour faire découvrir au public un site aussi vaste.

L'ATEN a réalisé une structure de site Internet pour le site Loing Lunain. Celle ci sera modifiée et mise en ligne en janvier 2011. Dans un premiers temps, les documents élaborés seront mis en ligne.

Il est proposé de valider le DOCOB en octobre novembre 2011 au lieu de juillet 2011, afin que le DOCOB soit approuvé fin 2011 au plus tard.



3. RELEVÉ DE DÉCISION

Le prochain comité de pilotage se tiendra en avril 2011 avant la campagne de terrain 2011. Il sera consacré notamment :

- La présentation du diagnostic écologique (avancement) ;
- Prospections 2011 ;
- Projets de panneaux pour l'exposition ;
- Le diagnostic socio économique.

Un comité technique restreint, tourné vers les activités socio économiques sera réalisé en février, il se déroulera sur une journée, deux groupes de travail seront constitués, sur les thèmes respectifs de l'Eau et des Milieux agricoles. Cet hiver la Fédération de pêche de Seine et Marne va réaliser la suite des entretiens avec les élus et les acteurs économiques sur le site.



ANNEXES 1 – PHOTOS DE SEUILS DU LUNAIN



Seuil et abreuvoir sur le Lunain , Treuzy-Levelay, 2010 (Source : Fédération de pêche de Seine et Marne)



Seuil et aménagement de berges sur le Lunain , La Genevraye, 2010 (Source : Fédération de pêche de Seine et Marne)